

# LE TICKET LOISIRS

*Facilite l'accès aux activités sportives  
ou culturelles des jeunes*

*Le p'tit coup de pouce de la Caf  
de la Haute-Vienne !*



## **Le Ticket Loisirs**

Il permet aux jeunes de 8 à 15 ans de pratiquer des activités sportives ou culturelles en Haute-Vienne (musique, danse, tennis, théâtre, adhésion bibliothèque...) avec licence ou cotisation annuelle.

## **Quelles sont les conditions d'attribution ?**

- L'allocataire doit percevoir des prestations familiales de la Caf.
- L'attribution des Tickets Loisirs est soumise à conditions de ressources.

## **Comment recevoir les Tickets Loisirs ?**

La Caf adresse mi-juillet un courrier d'information ou un mail à l'allocataire l'informant du droit aux tickets loisirs qui seront adressés à tous les bénéficiaires mi-août sans démarche particulière.

## **Comment les utiliser ?**

Les Tickets Loisirs sont valables du 1er septembre au 31 août et sont acceptés chez tous les partenaires agréés par la Caf : se renseigner au moment de l'inscription ou sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

Les tickets sont utilisables en une ou plusieurs fois, il ne reste plus qu'à régler la différence entre le coût de l'activité et la valeur du (des) ticket(s).

**Plus de renseignements sur**



**ou par téléphone au 0810 25 87 10  
(service 0,06 €/mn + prix appel)**